

# Lignes directrices et formulaire de demande pour les subventions de projet de la SGIM

## Objet

Les groupes d'intérêt des membres sont invités à proposer des projets qui renforcent des domaines cliniques et non cliniques importants en médecine de famille et qui appuient la mission du Collège des médecins de famille du Canada (CMFC) et les quatre secteurs d'intervention définis dans le Plan stratégique de la Section des groupes d'intérêt des membres (SGIM) — leadership d'opinion, soutien à la pratique, éducation et formation, politique et plaidoyer\*.

Le formulaire de demande qui suit permet aux membres de la SGIM de proposer des projets et de soumettre une demande de soutien financier et non financier au CMFC. Les présidents et vice-présidents des GIM concernés et le personnel du CMFC examineront les formulaires reçus pour déterminer le bien-fondé, la pertinence et la faisabilité des projets soumis par les membres de la SGIM. L'approbation des demandes de subvention relève du Conseil de la SGIM.

## Renseignements sur les subventions de projet

- Des appels de proposition de projets seront lancés deux fois par année — au printemps et à l'automne —, si le budget le permet. Les propositions seront acceptées pendant une période de 30 jours.
- Le montant maximal de financement par projet est de 5000 \$.
- Les projets soumis doivent avoir un début et une fin distincts et doivent pouvoir être réalisés sur une période de 12 mois. Si un projet nécessite plus de temps, l'auteur de la demande doit en discuter avec la responsable adjointe de la SGIM avant de remplir le formulaire de demande.
- Les demandes peuvent viser des ressources financières et/ou non financières.
- Les partenariats avec d'autres organisations sont possibles, même si cela peut nécessiter une entente contractuelle formelle (p. ex., un protocole d'entente) entre le CMFC et l'organisation partenaire.

\* Collège des médecins de famille du Canada. *Plan stratégique 2020–2025 de la Section des groupes d'intérêt des membres*. Mississauga (ON) : Collège des médecins de famille du Canada ; 2020. Dans : <https://www.cfpc.ca/CFPC/media/PDF/MIGS-Strategic-Plan-FRE-Final.pdf>.

- Pour fins d’approbation, les projets qui visent à influencer sur les cursus des programmes de résidence ou à sonder les directeurs de programmes de résidence doivent d’abord être soumis en utilisant le formulaire de demande de subvention de projet de la SGIM. L’approbation de la Division de la médecine familiale universitaire (MFU) du CMFC est également requise.
  - Le personnel de la SGIM coordonnera l’approbation avec la Division de la MFU.
  - Les demandes doivent être déposées une semaine avant la fin du délai fixé afin que la Division de la MFU ait le temps de les examiner.

## Lignes directrices pour la soumission des demandes de subvention

- Les projets doivent cadrer avec la mission du CMFC et un des quatre secteurs d’intervention du Plan stratégique de la SGIM.
- L’objectif du projet doit être pertinent pour tous les membres du groupe d’intérêt concerné.
- Les projets doivent générer de nouvelles connaissances ou fournir du soutien à la pratique afin de contribuer à l’avancement de la discipline de médecine de famille.
- Les projets doivent avoir un impact positif sur l’expérience des patients/la qualité des soins.
- Les projets doivent être réalisables à la grandeur du pays et dans tous les milieux de pratique.
  - Nous encourageons la soumission de projets qui peuvent être transposés à l’échelle nationale, en particulier lorsqu’ils connaissent du succès à l’échelle locale.
- Les projets doivent être basés sur les meilleures données probantes actuelles.
- La demande doit inclure un plan de projet, y compris les membres de l’équipe, les échéanciers et les résultats visés.
- L’auteur de la demande (et le projet proposé) doivent être exempts de tout conflit d’intérêts financier, c’est-à-dire de relations avec des entités à but lucratif qui développent, fabriquent, mettent en marché ou distribuent des médicaments, des dispositifs, des produits, des services ou des traitements qui peuvent être prescrits aux patients ou commandés par des médecins afin de diagnostiquer, traiter, surveiller, prendre en charge ou soulager des problèmes de santé.

Les projets admissibles au financement pourraient être, par exemple, le développement d’occasions d’éducation et d’apprentissage, des initiatives axées sur les politiques et le plaidoyer, des outils et lignes directrices de soutien à la pratique et des projets de développement du leadership en médecine de famille.

### Exceptions

Ne sont généralement pas approuvés les projets qui :

- Portent sur des sujets susceptibles d’entrer en conflit avec la mission, les valeurs et les objectifs du CMFC et/ou du Plan stratégique de la SGIM ou d’empêcher leur réalisation
- Sont axés sur la commercialisation de produits
- Appuient des organisations à but lucratif

## Processus

1. Avant la date limite de soumission des propositions, les demandeurs sont encouragés à solliciter l'aide du personnel du CMFC (responsable adjointe de la SGIM) pour élaborer des idées de projet et remplir le formulaire de demande de subvention.
2. Envoyez le formulaire dûment rempli à **migs@cfpc.ca** en précisant dans la ligne objet du courriel : Formulaire de demande de subvention de projet de la SGIM. Un courriel de confirmation de réception sera envoyé.
3. Les demandes de subvention de projet soumises seront examinées par la responsable adjointe de la SGIM, en consultation avec le directeur associé, Programmes et soutien à la pratique, ou le médecin-conseil de la SGIM, Programmes et soutien à la pratique, afin de s'assurer que la demande est dûment remplie et de fournir de la rétroaction.
4. Les demandes seront envoyées aux personnes à la présidence et à la vice-présidence du groupe d'intérêt des membres concerné pour rétroaction et recommandation d'approuver ou non.
  - S'il y a conflit d'intérêts entre l'auteur de la demande et les personnes à la présidence et à la vice-présidence du groupe d'intérêt des membres, la demande sera examinée par le président du Conseil de la SGIM, en consultation avec le médecin-conseil du groupe concerné.
5. Les projets recommandés seront ensuite soumis au Conseil de la SGIM pour approbation.
  - a) Le Conseil de la SGIM déterminera si le financement est approuvé et si des révisions au projet sont requises.
  - b) Une lettre de décision sera envoyée par le Conseil à l'auteur de la demande ainsi qu'aux personnes à la présidence et à la vice-présidence du groupe d'intérêt des membres concerné.
6. Si votre projet est approuvé, la responsable adjointe de la SGIM sera votre chef de projet au CMFC. Son rôle est d'appuyer l'élaboration et la réalisation du projet en fournissant un soutien à la gestion et à la surveillance de la direction du projet.
  - Après l'approbation, le personnel de la SGIM appuiera les efforts de diffusion du projet par l'intermédiaire des différentes plateformes du CMFC (p. ex., MiGroups, site Web du CMFC, encart dans *Le Médecin de famille canadien*, Twitter, etc.).

## Déclaration de reconnaissance

Tout document lié au projet doit reconnaître comme suit le soutien du Département des programmes et du soutien à la pratique du CMFC :

Le [nom du projet/de l'outil/de la ressource] a bénéficié du soutien de la Section des groupes d'intérêt des membres (SGIM) du Collège des médecins de famille du Canada (CMFC) [logo de la SGIM et icône du groupe d'intérêt des membres qui s'applique].



# Formulaire de demande de subvention de projet de la SGIM

1. Titre du projet :
2. Groupe d'intérêt des membres concerné (voir <https://www.cfpc.ca/fr/member-services/member-interest-groups-section> pour la liste des groupes d'intérêt des membres actuels)
3. Le projet vise-t-il à influencer sur le cursus des programmes de résidence ou à sonder les directeurs de programmes de résidence?  
 Oui     Non
4. Renseignements généraux sur le projet : Que sait-on ? Quelles sont les lacunes ? Qu'est-ce qui doit être évalué ? Quels outils doit-on créer ou évaluer ?
5. Énumérez les sources de données probantes (p. ex., littérature, sondage, expérience clinique) :
6. Objet — Décrivez les objectifs principaux et secondaires du projet :

7. Méthodologie — Décrivez les méthodes qui seront utilisées pour réaliser les objectifs du projet :
  
8. Échéancier du projet — Fournissez l'échéancier qui permettra de réaliser les objectifs du projet :
  
9. Qui est le public cible et quels sont les résultats attendus pour ce public (médecins de famille en exercice, résidents, étudiants, etc.) ?
  
10. Quel soutien (financier et/ou non financier) est requis pour le projet ? Fournissez un budget des coûts estimés et/ou du type de soutien requis du personnel (p. ex., élaboration de contenu, exécution du projet, diffusion, évaluation, etc.)
  
11. Comment le projet contribuera-t-il à l'avancement de la discipline de médecine de famille ? Quel impact aura-t-il sur l'expérience des patients/la qualité des soins ?
  
12. Une autre organisation participe-t-elle au projet ? Si oui, indiquez le nom et les coordonnées de cette organisation. Décrivez la nature du partenariat, y compris les modalités de partage des coûts et tout échéancier externe pertinent.
  
13. Comment les résultats du projet seront-ils diffusés ? Décrivez comment et où les résultats ou extraits du projet seront communiqués au public cible.

14. Comment le projet sera-t-il évalué : sondages, interviews, nombre de téléchargements (p. ex., pour un nouvel outil utilisé par les médecins de famille), autres méthodes?

15. Dressez la liste de tous les membres de l'équipe en indiquant leur rôle dans le projet :

16. Indiquez le nom et les coordonnées du ou des auteurs de la demande.

17. S'il y a des collaborateurs externes, indiquez le nom, le titre, l'organisation d'affiliation et les coordonnées de chacun.

Envoyez le formulaire rempli à [migs@cfpc.ca](mailto:migs@cfpc.ca) en précisant dans la ligne d'objet du courriel : **Formulaire de demande de subvention de projet de la SGIM**.  
Un courriel de confirmation de réception sera envoyé.

Merci de votre intérêt et de votre contribution à l'amélioration de la médecine de famille.